

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

ASL LES LES TERRASSES DE CASSIS

L'an deux mille quatorze et le jeudi 22 mai à dix huit heures trente, l'Association Syndicale Libre « ASL Les Terrasses de Cassis » - 13260 Cassis, a tenu son Assemblée Générale en l'Hôtel ELEIS « Les Terrasses de Cassis » – 13260 CASSIS - sur convocation du Président Mr BENITAH afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes annuels 2013 conformément à l'article 3 des statuts.
2. Quitus au bureau de l'ASL.
3. Fixation du budget prévisionnel 2014 et 2015.
4. Renouvellement des membres du bureau de l'ASL.

- Mr BENITAH
- Mr CARLIER
- Mr CURCI
- Mr SCASSO

5. Aménagement et sécurisation de l'entrée de la résidence :

Deux objectifs nous ont conduits à proposer ces travaux,

- **Sécuriser les abords (coté descente avant dernier virage)** de la sortie du lotissement, éviter les accidents piétons et empêcher la décharge sauvage de gravas

- **Valoriser l'entrée de notre lotissement** par une meilleure esthétique des abords.

Par la :

mise en place d'une barrière en rondins de bois dans la continuité de la montée, après le mur d'entrée de la résidence selon le devis

- de la société SACCOCCIO pour un montant de 13 398 EUROS TTC,
- de la société AMENAGEMENTS & SERVICES pour un montant de 15 972 EUROS TTC
- et de la société OUCHAYANE pour un montant de 7239,98 EUROS TTC.

mise en place d'une clôture rigide de type gantois selon le devis

- de la société SACCOCCIO pour un montant de 22 176 EUROS,
- de la société AMENAGEMENT & SERVICES pour un montant de 19 008 EUROS TTC
- et de la société OUCHAYANE pour un montant de 16 758,92 EUROS TTC.

6. Mise en place d'un portail automatique avec un système de contrôle d'accès à l'ASL selon les devis ci-joints :

Demandée depuis plusieurs années, cette évolution de notre lotissement fera, comme entendu lors de la dernière AG, l'objet d'une présentation détaillée et chiffrée.

- de la société EPN pour un montant de 42 691 EUROS TTC,
- de la société IMPACT ELEC EVOLUTION pour un montant de 41 310,50 EUROS TTC,
- de la société SIMPLEX pour un montant de 20 103 EUROS TTC.

7. Si les travaux de mise en place du portail avec un système de contrôle d'accès sont votés, il faudra procéder à des aménagements extérieurs (création de ralentisseurs, création de bandes vibrantes) et à l'aménagement d'une aire de stationnement selon les devis ci-joints (ces travaux pourront être réalisés avec une entreprise différente de celle retenue pour la mise en place du portail automatique.

- EPN pour un montant de 14 718 EUROS TTC,
- IMPACT ELEC EVOLUTION pour un montant de 7430 EUROS TTC,
- SACCOCCIO pour un montant de 10 593 EUROS TTC,
- AMENAGEMENTS & SERVICES pour un montant de 11 605 EUROS TTC,
- OUCHAYANE pour un montant de 11 741,62 EUROS TTC.

8. Demande au Conseil Général, pour la modification du carrefour à la sortie des Gorguettes avec la création d'un rond-point compte tenu de l'augmentation de l'intensité de la circulation sur la D41e (route de Carnoux) à certaines heures.

Qui constate que les présents ou représentés forment un total de 49 377° / 100 503°

1. Approbation des comptes annuels 2013 conformément à l'article 3 des statuts.

La résolution suivante est mise aux voix :

« Il vous est proposé d'approuver les comptes qui vous sont présentés dans le rapport de « gestion ci-joint. Le total des dépenses courantes de l'exercice s'élève à **52 500,18 EUROS** ».

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des colotis présents et représentés.

2. Quitus au bureau de l'ASL.

La résolution suivante est mise aux voix :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Sté SIGA PROVENCE - 7 Rue d'Italie - 13291 Marseille cedex 6, pour sa gestion au 31.12.2013..

Quitus est donné à l'unanimité des colotis présents et représentés.

3. Fixation du budget prévisionnel 2014 et 2015.

La résolution suivante est mise aux voix :

L'Assemblée Générale a pris connaissance du budget prévisionnel de **l'exercice 2014** qui lui a été adressé avec les comptes de l'exercice, approuve ce budget dont elle fixe le montant à **54 000Euros**.

L'Assemblée Générale a pris connaissance du budget prévisionnel de **l'exercice 2015** qui lui a été adressé avec les comptes de l'exercice, approuve ce budget dont elle fixe le montant à **56000Euros**.

Résolution adoptée à l'unanimité des colotis présents et représentés.

4. Renouveau des membres du bureau de l'ASL.

- Mr BENITAH élu à l'unanimité des colotis présents et représentés.
- Mr CARLIER élu à l'unanimité des colotis présents et représentés.
- Mr CURCI élu à l'unanimité des colotis présents et représentés.
- Mr SCASSO élu à l'unanimité des colotis présents et représentés.
- Mr PIERCY élu à l'unanimité des colotis présents et représentés.

5. Aménagement et sécurisation de l'entrée de la résidence :

La résolution suivante est mise aux voix :

mise en place d'une barrière en rondins de bois dans la continuité de la montée, après le mur d'entrée de la résidence selon le devis

- de la société SACCOCCIO pour un montant de 13 398 EUROS TTC,
- de la société AMENAGEMENTS & SERVICES pour un montant de 15 972 EUROS TTC
- et de la société OUCHAYANE pour un montant de 7239,98 EUROS TTC.

mise en place d'une clôture rigide de type gantois selon le devis ,

- de la société SACCOCCIO pour un montant de 22 176 EUROS, de la société AMENAGEMENT & SERVICES pour un montant de 19 008 EUROS TTC
- et de la société OUCHAYANE pour un montant de 16 758,92 EUROS TTC.

POUR: 42 600 ° / 49 377°

CONTRE: 6 777° / 49 377°

Le principe de l'aménagement et de la sécurisation de la résidence est adopté à la majorité des colotis présents et représentés. Le bureau de l'ASL est mandaté pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux, pour un budget de 24 000 EUROS.

6. Mise en place d'un portail automatique avec un système de contrôle d'accès à l'ASL selon les devis ci-joints :

La résolution suivante est mise aux voix :

Demandée depuis plusieurs années, cette évolution de notre lotissement a fait, comme entendu lors de la dernière AG, l'objet d'une présentation détaillée et chiffrée.

- de la société EPN pour un montant de 42 691 EUROS TTC,
- de la société IMPACT ELEC EVOLUTION pour un montant de 41 310,50 EUROS TTC,
- de la société SIMPLEX pour un montant de 20 103 EUROS TTC.

POUR : 25 738°/ 49 377°

CONTRE : 23 137/ 49 377°

ABSTENTIONS : 502°/°49 377°

Le principe de l'installation d'un portail automatique est adopté à la majorité des colotis présents et représentés. Le bureau de l'ASL est mandaté pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux, pour un budget de 40 000 EUROS.

7. Si les travaux de mise en place du portail avec un système de contrôle d'accès sont votés, il faudra procéder à des aménagements extérieurs (création de ralentisseurs, création de bandes vibrantes) et à l'aménagement d'une aire de stationnement selon les devis ci-joints (ces travaux pourront être réalisés avec une entreprise différente de celle retenue pour la mise en place du portail automatique.

La résolution suivante est mise aux voix :

- EPN pour un montant de 14 718 EUROS TTC,
- IMPACT ELEC EVOLUTION pour un montant de 7430 EUROS TTC,
- SACOCCIO pour un montant de 10 593 EUROS TTC,
- AMENAGEMENTS & SERVICES pour un montant de 11 605 EUROS TTC,
- OUCHAYANE pour un montant de 11 741,62 EUROS TTC.

POUR : 25 738°/ 49 377°

CONTRE : 23 137°/ 49 377°

ABSTENTIONS : 502°/°49 377°

Le principe de la création d'une aire de stationnement est adopté à la majorité des colotis présents et représentés. Le bureau de l'ASL est mandaté pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux, pour un budget de 12 000 EUROS.

8. **Demande au Conseil Général, pour la modification du carrefour** à la sortie des Gorguettes avec la création d'un rond-point compte tenu de l'augmentation de l'intensité de la circulation sur la D41 (route de Carnoux) à certaines heures.

Résolution adoptée à la majorité des colotis présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h

Le Président de l'ASL :

Monsieur BENITAH